

# CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

## pôle métropolitain

### Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du vendredi 22 mai 2026

**DCS16-2026**

Le 22 mai 2026, à 13h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Nombre de délégués  
en exercice : 74  
Quorum requis : 37

Présents : 69  
Pouvoirs : 3  
Votants : 72

Excusés : 7

Date de convocation :  
15/05/2026

#### Étaient présents :

**Communauté Urbaine Caen la mer** : M. Romain BAIL, Mme Olga BOUBET-FURAHA, Mme Cécile COTTENCEAU, M. Renaud DE SAINT DENIS, M. Damien DE WINTER, M. Fabrice DEROO, M. Nicolas JOYAU, M. Jean-François JURASCHEK, Mme Azilis LADJADJ, M. Stéphane LE HELLEY, M. Marc LECERF, M. Patrick LEDOUX, M. Benjamin LEPAYSANT, M. Philippe MARS, M. Aristide OLIVIER, Mme Sylvie PERNOIT, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, M. Rodolphe THOMAS, Mme Laurence TROLET, M. Bruno GODEFROY (délégué suppléant), M. Aurélien GUIDI (délégué suppléant), M. Christian HARDOUIN (délégué suppléant), M. Didrik JANIN-HAMEL (délégué suppléant), M. Michel LAFONT (délégué suppléant), M. Pascal POLIN (délégué suppléant), Mme Aminthe RENOUF (déléguée suppléante), Mme Magali SAINT (déléguée suppléante)

**Communauté de communes Cingal – Suisse Normande** : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Pierre BRISSET, Mme Céline CAPET, M. Romuald FERRARI, Mme Lynda LAHALLE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Loïc MELON, M. David MODESTE, M. Patrick MOREL

**Communauté de Communes Cœur de Nacre** : M. Philippe CHANU, M. Thôn Dao, M. Arnaud DOLLEY, M. Thomas DUPONT-FEDERICI, M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Laurent HOTTELART, M. Franck JOUY, M. Olivier LAVAUT, M. Alain DUVAL (délégué suppléant)

**Communauté de communes Pays de Falaise** : M. Sébastien BINET, M. Kévin DEWAELE, M. Jacques LE BRET, M. Bruno CANDON (délégué suppléant), M. Edouard REUSSNER (délégué suppléant)

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Christophe BRAUD, M. Rémy GUILLEUX, M. Jérôme LEBOUTEILLER, M. Bruno LEGRIX, M. Emmanuel MAURICE, M. Olivier PINEL, M. Didier BERTHELOT (délégué suppléant), M. Eric BURNEL (délégué suppléant), M. David GUESNON (délégué suppléant)

**Communauté de communes Val es Dunes** : Mme Ann BAUGAS, M. Jean-Christophe CARON, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Guillaume LECOEUR, M. Philippe PESQUEREL, M. Yves LEBOURGEOIS (délégué suppléant), Mme Angélique LEMIERE (déléguée suppléante), M. Jacques-Yves QUIN (délégué suppléant)

### Nombre et appellation des commissions

**Etaient présents mais ne prenaient pas part aux votes :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Pierre SCHMIT

**Communauté de communes Cingal Suisse Normande :** Mme Isabelle ONRAED (déléguée suppléante)

**Communauté de communes Cœur de Nacre :** Mme Florence LASKAR (déléguée suppléante), M. Loïc PIERRE-BOITARD (délégué suppléant)

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon :** M. Frédéric JUS (délégué suppléant), M. Philippe LANDREIN (délégué suppléant), Mme Martine PIERSELA (déléguée suppléante)

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** M. Benjamin CAMPOS (pouvoir à M. Emmanuel RENARD), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Aristide OLIVIER)

**Communauté de communes Val-ès-Dunes :** M. Philippe PIARD (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

**Etaient excusés :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** M. Xavier HAY, M. Laurent MATA (délégué suppléant)

**Communauté de communes Cingal Suisse Normande :** M. Serge LADAN

**Communauté de communes du Pays de Falaise :** Mme Sylvie GRENIER

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon :** M. Jean-Luc MOTTAIS

**Communauté de communes Val-ès-Dunes :** M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Maria MONTERO

## Nombre et appellation des commissions

### **Exposé :**

Le règlement intérieur de Caen Normandie Métropole approuvé ce jour prévoit :

« **Article 26** : Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Comité syndical et de donner leur avis sur les affaires, du ressort de leurs compétences, et qui doivent être présentées au Bureau ou au Comité syndical.

*La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus et des territoires.*

*Elles sont convoquées par le Président, qui est le Président de droit, dans les huit jours de leur nomination. Dans cette première réunion, les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.*

*Les commissions ont un caractère consultatif et un rôle de proposition mais n'ont pas de pouvoir de décision. »*

Les articles 27 à 35 du règlement intérieur régissent la tenue de ces commissions.

**Proposition** : Il est proposé de créer les 6 commissions suivantes :

- Communication et concertation
- Projet Alimentaire Territorial
- Atténuation des émissions de GES – décarbonation
- Adaptation au changement climatique
- Urbanisme
- Administration générale et programmes européens

**Décision :**

La proposition de création des commissions telle que ci-dessus indiquée est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président,

Marie-Françoise ISABEL

Emmanuel RENARD

